

Question – La région, territoire de vie, territoire aménagé

« La région, territoire de vie, territoire aménagé » est l'une des deux questions à traiter dans le cadre du thème 1 « Comprendre les territoires de proximité » auquel le programme préconise de consacrer 11 à 12 heures au total. Le professeur peut donc construire son projet sur la base de **5 à 6 heures**.

La question concerne spécifiquement les 27 régions françaises (22 régions métropolitaines et 5 DROM). Il s'agit à la fois de travailler sur un espace (qui regroupe entre un et 8 départements) et sur une institution originale et évolutive. Les circonscriptions d'action régionale, créées dans les années 1960, sont devenues des établissements publics dès 1972. A la faveur des lois de décentralisation des années 1980 et de la loi constitutionnelle de 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République, ce sont des collectivités territoriales de plein exercice dotées de compétences variées : aménagement du territoire, développement économique, formation professionnelle et lycées, etc.

PROBLEMATIQUES

- **En quoi la région est-elle un « territoire de vie » ?** De quelle façon le territoire régional est-il présent dans l'organisation de la vie quotidienne des Français ? Peut-il être l'objet d'un attachement fort et recouvrir une dimension identitaire ?
- **Quels acteurs pour la région ? Quel est le rôle de l'État et de ses services déconcentrés ? Quel est le rôle du Conseil régional ?** Comment sa place s'affirme-t-elle du fait de l'extension des compétences dévolues à ce niveau institutionnel dans le cadre de la décentralisation ? Entre l'État garant des attributions régaliennes et la gestion de proximité, dévolue aux communes et aux intercommunalités, en quoi la collectivité régionale représente-t-elle un échelon stratégique pour la conception et le pilotage des projets de territoires ?
- **Qu'est-ce qui fait de la région un périmètre pertinent pour mener une politique d'aménagement ?**

DEMARCHES POUR METTRE EN OEUVRE LA QUESTION

Le programme invite à aborder la question à partir d'**une étude de cas**, qui est **obligatoirement l'étude de « la région où est situé le lycée »**, et d'une entrée plus large « la place et le rôle des régions en France et dans un autre pays européen ».

COMMENT TRAITER L'ÉTUDE DE CAS ?

L'étude de la région où est situé l'établissement doit être menée sur plus de la moitié du temps imparti à la question, soit environ 3 ou 4 heures. Il existe deux façons de traiter cette étude de cas : soit en un bloc lors du traitement de cette question en début d'année ; soit en lançant le travail en début d'année et en le reprenant ensuite pour l'enrichir à travers, par exemple, des rencontres d'acteurs régionaux ou des visites de terrain.

L'étude de cas sur la région où est situé l'établissement peut être menée en **quatre moments principaux**, permettant d'envisager :

- **les caractéristiques de la région, ses spécificités, son identité ;**
- **l'organisation de l'espace régional** : c'est l'occasion de localiser et de hiérarchiser les principales zones de peuplement et d'activités, d'étudier l'armature urbaine et les réseaux de communication, de souligner le rôle joué par les grands ensembles naturels (en discutant des contraintes ou des risques, mais aussi des potentialités et des ressources) ;
- **les grands projets d'aménagement en cours ou prévus et les acteurs qui les conçoivent, les financent et les utilisent ;**
- **une réflexion sur la place de la région étudiée en France et en Europe** : en confrontant les points de vue émanant de différentes sources et en adoptant une vision critique, on met en lumière les forces et les faiblesses de la région, dans le cadre national comme dans le contexte européen, en matière de compétitivité, de cohésion sociale et de développement durable.

Cette étude conduit à la réalisation d'**un croquis de l'organisation de l'espace de la région**, qui met en perspective les dynamiques observées et dessine les lignes de force du territoire régional. **Un schéma** pourra être demandé le jour de l'examen.

- Quelles sources et quels documents utiliser pour l'étude de cas ?

Si l'on ne peut pas faire seulement appel, pour cette étude de cas, au manuel utilisé habituellement en classe dans la mesure où celui-ci ne peut couvrir toutes les régions avec le même degré d'approfondissement, on dispose tout de même d'**un éventail très large de sources et de documents** mobilisables :

- les **publications du Conseil régional** (ex. : sites internet, bulletins et journaux d'information) ;
- les **rapports du Conseil économique, social et environnemental régional**, également consultables en ligne ;
- les dossiers mis en ligne ou disponibles auprès de la **Préfecture de la région** et de services déconcentrés de l'État comme la DREAL (Direction régionale de l'Écologie, de l'Aménagement et du Logement) ;
- les fiches thématiques ou synthétiques produites par les services régionaux de **l'INSEE** ;
- les informations collectées lors d'une **sortie de terrain** ou de la **rencontre d'acteurs** ;
- des dossiers transversaux finalisés par **l'Association des régions de France** (en ligne) ;
- les portails de **l'Union européenne** (politique régionale) ;
- les **médias régionaux**.

METTRE EN ŒUVRE L'ENTRÉE GÉNÉRALE DANS LA QUESTION

L'étude de cas amène naturellement à l'étude du fait régional en France. On peut d'abord prendre la mesure de la disparité des superficies, des niveaux de peuplement et des caractéristiques

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative (DGESCO – IGEN)

Bureau des programmes d'enseignement / Ressources pour la classe de première des séries générales –
BO spécial n°9 du 30 septembre 2010

Géographie : Thème 1 – question : La région, territoire de vie, territoire aménagé

Page 2 sur 3

socio-économiques des régions françaises. Cette démarche peut s'enrichir d'un questionnement sur les limites entre grands ensembles régionaux et aborder la question des aires d'influence des métropoles régionales.

La question intègre également **une présentation des institutions régionales françaises et de leurs prérogatives**. C'est l'occasion d'expliquer le rôle du Conseil régional, en lien avec un autre acteur majeur : l'État en région, chargé de coordonner l'action des services déconcentrés autour d'une Préfecture et d'un SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales). L'articulation entre les organes de la Région, les collectivités de niveau inférieur (départements et intercommunalités) et l'État pourra être mise en lumière par la présentation des grandes lignes du contrat de projet État /Région ou de son volet territorial.

Il est souhaitable de mettre en perspective ensuite, la place et le rôle de la région dans un autre pays européen, en choisissant un exemple dans lequel la situation est assez contrastée par rapport à celle de la France (Allemagne, Italie, Royaume-Uni, ou Espagne). La présentation pourra insister sur les différences de taille et de poids relatifs des régions et aborder les principes de la structuration institutionnelle du pays. On pourra noter l'existence de constitutions régionales (s'il y en a), et préciser les compétences exercées par les gouvernements régionaux dans les grands domaines (économie, aménagement, social).

PIEGES A EVITER DANS LA MISE EN ŒUVRE

- Faire un historique de la décentralisation. Il ne s'agit pas de travailler sur l'émergence des régions dans le panorama institutionnel français mais sur leur action aujourd'hui.
- Présenter le fonctionnement régional sous l'angle institutionnel.
- Donner une vision trop lisse de la question ; l'aménagement des territoires est l'objet de débats en France ; des visions contrastées de l'avenir des territoires français s'y expriment.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Ph. Subra, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, Armand Colin, 2007.
- JC. Boyer, L. Carroué, J. Gras, A. Le Fur, S. Montagné-Villette *La France, les 26 régions*, Armand Colin, 2009.
- A. Frémont *Portraits de France*, Flammarion 2001.
- Th. Madies, J.C. Prager, *Innovation et compétitivité des régions*, La Documentation française, collection « Les rapports du conseil d'analyse économique » n° 77, 2008.
- Site internet de l'Assemblée des régions de France : www.arf.asso.fr
- Site internet du Comité des régions de l'Union européenne : www.cor.europa.eu/
- Site internet de la Direction générale de la politique régionale de l'Union européenne : http://ec.europa.eu/dgs/regional_policy/